



<https://publications.dainst.org>

iDAI.publications

ELEKTRONISCHE PUBLIKATIONEN DES
DEUTSCHEN ARCHÄOLOGISCHEN INSTITUTS

Dies ist ein digitaler Sonderdruck des Beitrags / This is a digital offprint of the article

Julien Aliquot – Jean-Sylvain Caillou De Zéla à Béryte avec un soldat de la première cohorte pontique

aus / from

Chiron

Ausgabe / Issue **44 • 2014**

Seite / Page **55–66**

<https://publications.dainst.org/journals/chiron/478/5086> • urn:nbn:de:0048-chiron-2014-44-p55-66-v5086.5

Verantwortliche Redaktion / Publishing editor

Redaktion Chiron | Kommission für Alte Geschichte und Epigraphik des Deutschen Archäologischen Instituts, Amalienstr. 73 b, 80799 München

Weitere Informationen unter / For further information see <https://publications.dainst.org/journals/chiron>

ISSN der Online-Ausgabe / ISSN of the online edition **2510-5396**

Verlag / Publisher **Walter de Gruyter GmbH, Berlin**

©2017 Deutsches Archäologisches Institut

Deutsches Archäologisches Institut, Zentrale, Podbielskiallee 69–71, 14195 Berlin, Tel: +49 30 187711-0

Email: info@dainst.de / Web: dainst.org

Nutzungsbedingungen: Mit dem Herunterladen erkennen Sie die Nutzungsbedingungen (<https://publications.dainst.org/terms-of-use>) von iDAI.publications an. Die Nutzung der Inhalte ist ausschließlich privaten Nutzerinnen / Nutzern für den eigenen wissenschaftlichen und sonstigen privaten Gebrauch gestattet. Sämtliche Texte, Bilder und sonstige Inhalte in diesem Dokument unterliegen dem Schutz des Urheberrechts gemäß dem Urheberrechtsgesetz der Bundesrepublik Deutschland. Die Inhalte können von Ihnen nur dann genutzt und vervielfältigt werden, wenn Ihnen dies im Einzelfall durch den Rechteinhaber oder die Schrankenregelungen des Urheberrechts gestattet ist. Jede Art der Nutzung zu gewerblichen Zwecken ist untersagt. Zu den Möglichkeiten einer Lizenzierung von Nutzungsrechten wenden Sie sich bitte direkt an die verantwortlichen Herausgeberinnen/Herausgeber der entsprechenden Publikationsorgane oder an die Online-Redaktion des Deutschen Archäologischen Instituts (info@dainst.de).

Terms of use: By downloading you accept the terms of use (<https://publications.dainst.org/terms-of-use>) of iDAI.publications. All materials including texts, articles, images and other content contained in this document are subject to the German copyright. The contents are for personal use only and may only be reproduced or made accessible to third parties if you have gained permission from the copyright owner. Any form of commercial use is expressly prohibited. When seeking the granting of licenses of use or permission to reproduce any kind of material please contact the responsible editors of the publications or contact the Deutsches Archäologisches Institut (info@dainst.de).

De Zéla à Béryte avec un soldat de la première cohorte pontique

L'inscription funéraire dont il sera ici question se trouve depuis plus de quarante ans dans une collection privée libanaise. Elle est aujourd'hui conservée à Antélias, à la sortie nord-est de l'agglomération moderne de Beyrouth et à une dizaine de kilomètres à peine du centre-ville. Aucune information relative à sa provenance n'a été recueillie, mais son emplacement actuel, l'usage du latin et la nature de la pierre utilisée indiquent que la stèle fut très probablement découverte sur le territoire de la colonie romaine de Béryte (*colonia Iulia Augusta Felix Berytus*).¹ Sa publication ne donne pas seulement l'occasion d'enrichir le corpus épigraphique de cette cité de la Syrie antique. Elle révèle aussi l'existence d'un nouveau corps de troupes auxiliaires présent en Orient sous l'Empire romain: la *cohors I Pontica equitata civium Romanorum*.

Les sept lignes de l'épithaphe ont été gravées sur une stèle rectangulaire dont le matériau, du calcaire blanc, est commun à Beyrouth (Fig.). Le monument, cassé en haut et en bas, est complet sur les côtés. Il mesure 42 cm de hauteur à gauche et 46 cm à droite. Sa largeur est comprise entre 46 et 47 cm alors que son épaisseur varie entre 7,5 cm à gauche et 12,5 cm à droite. Le pourtour de la stèle est délimité à gauche et à droite par un cadre large de 1,5 cm parcouru d'un sillon. Les traces de cassures, dans la partie supérieure, indiquent qu'à l'origine le monument était plus haut et qu'il a pu être orné d'un bas-relief représentant le défunt. Un collage moderne est nettement visible dans le quart inférieur gauche. Du mortier a été utilisé pour compléter l'angle inférieur droit qui manque et pour régulariser le dessous de la pierre.

L'inscription est gravée dans un champ rectangulaire évidé au-dessus d'un registre anépigraphique conservé sur une hauteur de 8 cm. Les lignes sont réglées. L'interligne

Tous nos remerciements s'adressent à MARIE-HÉLÈNE BOUQUAY, JEAN FARAH et PIERRE-LOUIS GATIER, pour leur aide et leurs conseils, ainsi qu'à RUDOLF HAENSCH et à la rédaction de Chiron, pour leur lecture attentive. L'inscription a été copiée et photographiée par JSC en 2003. Elle prendra place dans le tome des Inscriptions grecques et latines de la Syrie consacré à Beyrouth et à sa région (IGLS VIII/1), dont JA prépare la publication depuis 2008.

¹ La nécropole de Béryte la plus proche d'Antélias est celle qui s'étendait à l'est de la ville antique sur la colline d'Achrafiyé. Voir R. DU MESNIL DU BUISSON, Étude de Beyrouth et ses environs, Bulletin de la société française des fouilles archéologiques 5, 1923–1924, 121–125; R. MOUTERDE, Sarcophages de plomb trouvés en Syrie, Syria 10, 1929, 238–251; J. NASSAR, Défunts et pratiques funéraires dans la Beyrouth antique: à propos de la découverte d'un hypogée à Ashrafiyeh, Les Carnets de l'Ifpo, 28 février 2012 (en ligne: <http://ifpo.hypotheses.org/3162>).

varie entre 1,5 et 2 cm. Les lettres sont incisées assez régulièrement, sans soin excessif. Certaines semblent avoir été regravées, en particulier celles qui forment le mot ZELA à la ligne 2. Leur hauteur est comprise entre 3,5 et 4 cm, leur profondeur atteignant 0,5 cm au maximum. La barre oblique du A est remarquable, de même que l'aspect penché du S, semblable aux italiques modernes, et la forme évasée et arrondie du V. On note la présence de points séparateurs entre les mots et les initiales. La ligne 3 contient une première ligature (NT), la ligne 6 une seconde (MVS). À la ligne 3, le développement de l'abréviation PONT en *Pont(icae)* est inévitable.² Au début de la ligne 4, le signe usuel pour *centuria* (>) a été en partie emporté avec un éclat de la pierre.

C(aius) Iulius C(aii) f(ilius) Quir(ina)
Rufus, Zela, mil(es)
coh(ortis) I Pont(icae) eq(uitatae) c(ivium) R(omanorum),
 4 *(centuria) Petroni, vix(it) an(nis)*
XXVI, mil(itavit) an(nis) VI,
C(aius) Ignatius Maximus
heres eius.

«Caius Julius Rufus, fils de Caius, de la tribu Quirina, originaire de Zéla, soldat de la première cohorte pontique montée des citoyens romains, de la centurie de Pétronius, a vécu vingt-six ans, servi six ans. Caius Ignatius Maximus, son héritier.»

Le formulaire de l'épithèque, la forme de ses lettres, son onomastique très banale et la nomenclature classique de la cohorte invitent d'emblée à dater l'inscription du Haut-Empire.³ Le défunt venait de Zéla. Cette petite cité, dont le bourg moderne de Zile occupe le site, était située dans l'arrière-pays du Pont, au nord de la Turquie actuelle et à une quarantaine de kilomètres à vol d'oiseau au sud d'Amasée (Amasya).⁴ Ni la ville antique, ni son territoire n'ont fait l'objet de fouilles ou de prospections systématiques, mais son histoire est connue dans ses grandes lignes grâce à quelques témoigna-

² La même abréviation figure dans la titulature de la première légion pontique, créée sous la Tétrarchie. Voir AE 1972, 636, dédicace formulée par la *leg(io) pr(ima) Pont(ica)* le 25 mai 288 apr. J.-C. pour l'inauguration d'un champ de manœuvres en Cilicie.

³ Les lettres de notre texte, parfois proches de la cursive, sont comparables à celles de plusieurs inscriptions latines de la Békaa, région relevant du territoire de Béryste sous le Haut-Empire. Voir notamment IGLS VI 2928, 2929, 2936, 2942 (Niha), 2957 (Karak Nouh).

⁴ J. G. C. ANDERSON – F. CUMONT – H. GRÉGOIRE, *Studia Pontica* 3, Recueil des inscriptions grecques et latines du Pont et de l'Arménie, fascicule 1, 1910, 233–256; K. ABEL, *Zela* (1), RE Suppl. 14, 1974, 984–986; CH. MAREK, *Stadt, Ära und Territorium in Pontus-Bithynia und Nord-Galatia*, 1993, 13, 24, 31, 34, 37–39, 45–46, 48, 50–51, 53, 55, 62, 77–79; CH. MAREK, *Pontus et Bithynia*, 2003, 11, 38, 40–41, 44–46, 63, 65, 80, 85, 92–93, 103–105, 108–109, 111, 124, 127, 155, 169, 171, avec de bonnes cartes aux pages 182–183; J. DALAISON – B. RÉMY – M. AMANDRY, *Zéla sous l'Empire romain. Études historiques et corpus monétaire*, 2009.

ges littéraires, que complètent une cinquantaine d'inscriptions grecques et latines,⁵ ainsi qu'un lot de monnaies émises de manière sporadique sous le règne de Trajan et sous celui de Septime Sévère.⁶

Strabon, originaire d'Amasée, livre un témoignage essentiel pour les périodes les plus anciennes de l'histoire de Zéla.⁷ Il rapporte que la ville a d'abord constitué le centre d'une principauté sacerdotale formée sous les Achéménides autour d'un sanctuaire consacré à trois divinités perses, la grande déesse Anāitis et ses deux parèdres, Omanos et Anadatès. La transformation de Zéla en une cité de type grec (πόλις) est contemporaine des conflits entre Rome et les souverains du Pont et du Bosphore. Lors de la guerre contre Mithridate VI Eupatôr, au printemps de l'an 67 av. J.-C., C. Valérius Triarius, légat de Lucullus, subit aux abords de la ville une lourde défaite qui valut à Lucullus d'être privé de son commandement. Pompée, appelé à poursuivre la guerre, réorganisa l'Anatolie en 65 av. J.-C. À cette occasion, il attribua à Zéla le statut de cité, la peupla avec des habitants de son territoire, lui ajouta plusieurs districts limitrophes et la rattacha à la province romaine de Pont et Bithynie avec une série d'agglomérations élevées au rang de cités en même temps qu'elle.⁸ Cette première annexion dura

⁵ La liste des inscriptions de Zéla et de sa région a été établie en dernier lieu par DALAISON – RÉMY – AMANDRY (n. 4) 8–9, principalement d'après ANDERSON – CUMONT – GRÉGOIRE (n. 4) 235–256, et D. H. FRENCH, *Roman Roads and Milestones of Asia Minor* 2, 1988, 344–345, 349–350. Il faut lui ajouter: a) une partie des textes de N. TÜNER ÖNEN – M. ARSLAN – B. TAKMER, *New Inscriptions from Tokat Museum I*, *Gephyra* 3, 2006, 183–191, n^{os} 1, 2, 3 (?), 10 (SEG 56, 1410, 1415, 1421–1422); b) les milliaires du catalogue de D. H. FRENCH, *Roman Roads and Milestones of Asia Minor* 3, 2012; c) la dédicace d'une statue d'Auguste par Polémon I^{er}, publiée par S. Y. SAPRYKIN, *Epigraphica Pontica I: Nadpis' Polemona iz Zely* (L'inscription de Polémon à Zéla), *VDI* 267/4, 2008, 41–54 (en russe), d'après la photo de MAREK (n. 4 [2003]), 44, fig. 67 (SEG 58, 1472). Il subsiste un doute sur la provenance de la dédicace de la statue de Ioullous, publiée par F. CUMONT, *Nouvelles inscriptions du Pont*, *REG* 15, 1902, 318, n^o 13, d'après une «copie communiquée par un colporteur indigène», avec le commentaire: «Si cette inscription provient véritablement de Zéla, c'est la plus importante que nous possédions pour la connaissance de l'administration municipale de cette cité». Le texte est absent du premier fascicule du corpus épigraphique du Pont. D'après une allusion de la page 176 («cf. Ἰούλλον, Ἰούλλου, dans une inscription de Sungut [n^o 309 bis]»), il a en fait été reclassé ailleurs et aurait dû figurer dans le second fascicule, qui n'a jamais paru.

⁶ DALAISON – RÉMY – AMANDRY (n. 4) 15–72. On ajoutera à ce catalogue les monnaies de Zéla découvertes dans les fouilles de Zeugma. Voir D. FRASCONE, *Des monnaies du Pont et du Péloponnèse à Zeugma*, *Anatolia Antiqua* 13, 2005, 263–270, en particulier 264, 268–269; idem, *Zeugma 4, Les monnaies*, 2013, 87, 227, n^o 376, pl. 44; K. BUTCHER, *Coins and Hoards*, dans: W. AYLWARD (éd.), *Excavations at Zeugma, Conducted by Oxford University* 3, 2013, 36, n^{os} C166–168 (les deux derniers exemplaires étant d'identification incertaine).

⁷ Strabon 11, 8, 4; 12, 3, 37. Cf. Étienne de Byzance, s. v. Ζηλα; Hétychius, s. v. Σάκαια; Pseudo-Zonaras, *Lexicon*, s. v. Σάκαια. Sur le culte d'Anāitis en Anatolie, voir M. RICL, *The cult of the Iranian goddess Anāhitā in Anatolia before and after Alexander*, *Živa Antika* 52, 2002, 197–210.

⁸ Strabon 11, 8, 4; 12, 3, 37. Sur les onze cités de l'ancien royaume du Pont rattachées à la province pompéienne de Pont et Bithynie, voir MAREK (n. 4 [1993]) 26–46.

jusqu'à l'aventure malheureuse, tentée par Pharnace II, fils de Mithridate VI et roi du Bosphore (63–47), pour se rétablir en Asie Mineure au début des années 40 av. J.-C.

Le 2 août 47 av. J.-C., à l'endroit même où Mithridate VI avait triomphé des Romains vingt ans plus tôt, César remporta sur Pharnace II la victoire qui lui inspira la célèbre formule *veni, vidi, vici*. Dans les mois qui suivirent, Cn. Domitius Calvinus, le légat du dictateur chargé de superviser la suite des opérations, s'acquitta si bien de sa tâche qu'il fut honoré sur place comme un dieu.⁹ Rien ne permet de déterminer quels bienfaits lui avaient valu l'apothéose, même si Strabon laisse supposer que, du temps de César ou sous le gouvernement d'Antoine, les prêtres d'Anaitis avaient recouvert leur autorité sur la ville, tandis qu'Atéporix, un dynaste issu de la famille des tétrarques de Galatie, se voyait octroyer une portion de la Zélitide. Toujours est-il que Zéla, amputée d'une partie de son territoire, passa sous la domination de Polémon I^{er}, le nouveau roi du Pont favorisé par Antoine en 37/6 av. J.-C. À la mort de ce souverain, vers l'an 8 av. J.-C., elle resta jusqu'au règne de Néron aux mains de ses successeurs, d'abord la reine Pythodôris, sa veuve, puis Antonia Tryphaina, sa fille, et enfin Polémon II (38–64), son petit-fils.¹⁰ Il est possible que Zéla n'ait recouvré son statut civique qu'à l'occasion de l'annexion du royaume des Polémonides à l'Empire romain, en 64/5 apr. J.-C. À cette date, la ville inaugura une ère nouvelle.¹¹ L'histoire de son intégration dans la géographie administrative compliquée de l'Anatolie romaine ne nous retiendra pas ici.¹² Il suffit de rappeler qu'elle fut d'abord englobée dans la province de Galatie, avant d'être rattachée à la Cappadoce, à la fin du règne de Trajan ou au début du règne d'Hadrien, et qu'à aucun moment de son histoire elle n'a eu le statut colonial.

Sans doute mort à Béryte, dans la province romaine de Syrie, C. Julius Rufus est le premier citoyen de Zéla connu par les sources épigraphiques extérieures à la cité.¹³ À

⁹ IGR III 108, republié dans ANDERSON – CUMONT – GRÉGOIRE (n. 4) 235–236, n° 260. Sur Calvinus, J. M. SWEENEY, *The career of Cn. Domitius Calvinus*, *AncW* 1, 1978, 179–185; CH. HABICHT – T. C. BRENNAN – W. BLÜMEL, *Ehren für Cn. Domitius Calvinus in Nysa*, *ZPE* 169, 2009, 157–161.

¹⁰ Sur les dynastes du Pont, clients de Rome, voir R. D. SULLIVAN, *Dynasts in Pontus*, *ANRW* 2, 7, 2, 1980, 913–930, et en dernier lieu A. PRIMO, *The Client Kingdom of Pontus between Mithridatism and Philoromanism*, dans: T. KAIZER – M. FACELLA (éd.), *Kingdoms and Principalities in the Roman Near East*, 2010, 159–179.

¹¹ W. LESCHHORN, *Antike Ären. Zeitrechnung, Politik und Geschichte im Schwarzmeerraum und in Kleinasien nördlich des Tauros*, 1993, 136–139.

¹² B. RÉMY, *L'évolution administrative de l'Anatolie aux trois premiers siècles de notre ère*, 1986; M. VITALE, *Eparchie und Koinon in Kleinasien von der ausgehenden Republik bis ins 3. Jh. n. Chr.*, 2012.

¹³ C. Ignatius Maximus, l'héritier de Rufus, sans doute un militaire appartenant à la même cohorte que lui, selon l'habitude, pourrait aussi bien venir du Pont que de la Syrie ou d'ailleurs. Son gentilicium n'est pas rare en Orient. Il n'est pas attesté pour l'instant à Zéla, mais on le retrouve dans le Pont, notamment à Sinope, sous la forme Ἐγνάτιος (IK Sinope 123) ou Ἰγνάτιος (IK Sinope 131; CIRB 703a). À Béryte, il était porté par le stoïcien P. Egnatius Celer. Sur ce dernier, voir M. DUCLOS, *Celer (P. Egnatius –)*, dans: R. GOULET (éd.), *Dictionnaire des philosophes antiques* 2, 1994, 252.

priori, son *praenomen* et son gentilice laisseraient supposer que sa famille avait reçu la citoyenneté romaine du temps de César, d'Auguste ou de Caligula. Vu son origine, on pourrait faire l'hypothèse que ce fut César qui donna le droit de cité à l'un de ses aïeux en reconnaissance de sa participation à la guerre contre Pharnace II. On sait en effet que Cn. Domitius Calvinus, le légat du dictateur, avait fait lever dans le Pont une légion qui fut écrasée à Nicopolis de Petite Arménie en 48 av. J.-C., mais qui fut reconstituée avant la bataille de Zéla, puis peut-être laissée dans le Pont, avant d'être démobilisée au plus tard lors des réformes d'Auguste.¹⁴ Un ancêtre de Rufus aurait donc pu obtenir la citoyenneté romaine à la suite de son recrutement dans cette éphémère légion pontique. Rien ne l'assure cependant et un autre scénario, mieux adapté à la chronologie de l'építaphe, est concevable. Zéla, après avoir fait partie des domaines de Polémon II, le dernier roi du Pont, a été intégrée dans la province romaine de Galatie. Rufus a donc été recruté au plus tôt en 64 apr. J.-C., ce qui permet de dater son építaphe après 69/70 apr. J.-C. Dès lors, on peut supposer qu'un parent de Rufus avait été affranchi par Polémon II et qu'il avait reçu à cette occasion le *praenomen* Caius et le gentilice Iulius, que le souverain avait lui-même vraisemblablement hérités de son grand-père paternel, le roi Rhoemétalcès I^{er} de Thrace (C. Julius Rhoemétalcès).¹⁵

Quelles que soient les raisons qui lui ont valu de devenir l'un des Caii Iulii, Rufus doit être désormais compté parmi les nombreux citoyens romains et porteurs de noms latins de la Zélitide. À Zéla, le recueil épigraphique de J. G. C. ANDERSON, F. CUMONT et H. GRÉGOIRE relevait déjà la mention récurrente de gentilices assez communs (Aelius, Aurelius, Iunius, Sossius, Ulpus).¹⁶ Une építaphe grecque de Zélitide récemment publiée fournit une nouvelle occurrence du gentilice Iulius et permet d'ajouter le nom rare Pacilius à cette liste.¹⁷ Plus généralement, les noms latins portés comme noms uniques sont fréquents dans les inscriptions de la ville et de sa région.¹⁸ En d'autres termes, l'onomastique de Zéla et de sa région est en majorité latine sous l'Empire romain.

¹⁴ Guerre d'Alexandrie 34, 39–40, 69, 77. Voir L. ΚΕΡΡΕΙΕ, *The Making of the Roman Army from Republic to Empire*, 1984, 141.

¹⁵ A. RAGGI, *The First Roman Citizens among Eastern Dynasts and Kings*, dans: KAIZER – FACELLA (n. 10) 92–94, réunit les données qui montrent que le roi thrace Rhoemétalcès I^{er} (PIR² R 67), grand-père paternel de Polémon II, s'appelait C. Julius Rhoemétalcès et qu'il avait reçu la citoyenneté romaine d'Auguste. Par erreur, PRIMO (n. 10) 173 nomme ce dernier Ti. Julius Rhoemétalcès, en renvoyant à S. DMITRIEV, *Claudius' Grant of Cilicia to Polemo*, CQ 53, 2003, 287–288.

¹⁶ ANDERSON – CUMONT – GRÉGOIRE (n. 4) n^{os} 262, 264, 268–271.

¹⁷ TÜNER ÖNEN – ARSLAN – TAKMER (n. 5) 185, n^o 2, inscription trouvée à Pazar et reprise dans SEG 56, 1421 (Ἰουλία Γέμελλα, γυνὴ δὲ Δέκιμου Πακελλίου, Λούκιος Πακέλλιος Ῥοῦφος, χαίρει). Sur le gentilice Pacilius, d'origine osque, et sa diffusion limitée dans les provinces de l'Empire, cf. F. KAYSER, «P. Acilius» ou «Pacilius»? Note de prosopographie alexandrine, BIAO 89, 1989, 215–218.

¹⁸ ANDERSON – CUMONT – GRÉGOIRE (n. 4) n^{os} 263, 265, 272, 274.

Les chercheurs qui se sont intéressés au corpus épigraphique et à l'onomastique de Zéla se sont généralement demandé si Rome avait installé des vétérans dans la région ou si elle avait nommé sur place des responsables chargés d'administrer les propriétés du sanctuaire d'Anaïtis refondues dans un domaine impérial. Les deux hypothèses ont déjà été formulées par J. G. C. ANDERSON, F. CUMONT et H. GRÉGOIRE: «La proportion des inscriptions latines trouvées dans cette cité et aux environs est étonnante; même dans les textes grecs on ne rencontre guère que des noms romains, et aussi des mots latins transcrits (*sestersios*, n° 263). Peut-être sur le lieu du triomphe de César, donna-t-on des terres à des vétérans. Mais il est plus probable que les propriétés du temple devinrent un domaine impérial, administré par des agents envoyés de Rome».¹⁹ Plus récemment, N. TÜNER ÖNEN, M. ARSLAN et B. TAKMER ont hésité à dater l'installation de vétérans en Zélitide à l'époque de Pompée ou lors des guerres parthiques des II^e et III^e s. apr. J.-C.²⁰ L'inscription de Béryte ne permet pas de trancher entre toutes ces propositions. Cependant, on peut remarquer, d'une part, que les documents relatifs à des domaines impériaux font défaut en Zélitide et, d'autre part, que l'hypothèse du lotissement de vétérans dans la région à la fin de l'époque républicaine, quoique vérifiable à d'autres endroits du Pont et de la Bithynie,²¹ ne s'accorde pas en tout point avec l'ensemble des gentilices attestés sur le territoire de la cité, en particulier pour ceux qui évoquent les noms des Antonins et des Sévères (Aelius, Aurelius, Ulpius). Dans ces conditions, il faut peut-être privilégier l'idée que les élites pérégrines locales ont accédé à la citoyenneté romaine sur le temps long et par les moyens habituels (concession viritaine, acquisition automatique par filiation, par affranchissement ou à la suite d'un service militaire), sans négliger le rôle des Polémonides dans ce domaine, rôle à notre avis envisageable dans le cas du soldat Rufus.

Tout en apportant un témoignage nouveau sur l'histoire de Zéla et du Pont, notre inscription présente aussi un intérêt exceptionnel, puisqu'elle mentionne un corps de troupes auxiliaires de l'armée romaine inconnu jusqu'à présent, la *cohors I Pontica equitata civium Romanorum*.²² D'après l'expression qui la désigne, la première cohorte

¹⁹ ANDERSON – CUMONT – GRÉGOIRE (n. 4) 234. Dans le même sens, bien que moins affirmatifs, cf. DALAISON – RÉMY – AMANDRY (n. 4) 11–12.

²⁰ TÜNER ÖNEN – ARSLAN – TAKMER (n. 5) 185.

²¹ Vers 46/5 av. J.-C., César avait envoyé des colons italiens à Héraclée Pontique, à Sinope et à Apamée de Bithynie. Dans les deux premiers cas au moins, ces nouveaux venus avaient été lotis à côté des anciennes cités grecques, qui leur avaient cédé une partie de leur territoire. Voir MAREK (n. 4 [1993]) 49–50; MAREK (n. 4 [2003]) 40; M. SARTRE, *L'Anatolie hellénistique de l'Égée au Caucase*, 2003, 241.

²² Voir notamment C. CICHORIUS, *Cohors*, RE 4, 1900, 231–356; M. ROXAN – P. HOLDER (éd.), *Roman Military Diplomas*, 1978–2006; E. DĄBROWA, *Les troupes auxiliaires de l'armée romaine en Syrie au I^{er} siècle de notre ère*, DHA 5, 1979, 233–254; J. SPAUL, *Cohors*, 2000; P. WEISS, *Die Auxilien des syrischen Heeres von Domitian bis Antoninus Pius. Ein Zwischenbilanz nach den neuen Militärdiplomen*, Chiron 36, 2006, 249–298; W. ECK, *A Second Constitution for the Auxiliary Troops in Judaea in 86 AD*, SCI 29, 2010, 21–31, avec la liste des diplômes militaires pour les troupes de Judée et de Syrie-Palestine mise à jour aux pages 30–31; W. ECK –

pontique montée des citoyens romains comprenait, en plus de son effectif de fantasins, entre trois et six turmes de cavaliers, selon qu'elle était quingénaire ou milliaire.²³ Elle se composait d'hommes qui, à l'image du soldat Rufus, avaient été initialement recrutés dans le Pont et qui jouissaient peut-être pour une part du statut de citoyens romains au moment de leur incorporation. Même si le terme générique *miles*, qui désigne Rufus, peut convenir à un cavalier (*eques*), le défunt était lui-même un fantasin, car il faisait partie d'une centurie et non d'une turme. Par ailleurs, la mention des *cives Romani* dans la nomenclature de la cohorte peut correspondre à une récompense consécutive à une conduite brillante au front, mais le pedigree de Rufus indique que certains de ses membres étaient déjà des citoyens romains avant de s'engager.²⁴ On a également vu plus haut que l'unité existait probablement au plus tôt dans le dernier tiers du I^{er} s. apr. J.-C. Ces différentes données, jointes à l'*origo* de Rufus, doivent être rapprochées de deux textes tirés de la tradition littéraire latine pour nous permettre de retracer les origines de la première cohorte pontique.

Le premier témoignage pertinent est celui du poète Lucain. Ce dernier rappelle, à vrai dire sans surprise, que des cavaliers originaires du Pont se trouvaient déjà dans l'armée romaine à l'époque des guerres civiles: ainsi, parmi les troupes que Pompée avait réunies à Pharsale, le 6 juin 48 av. J.-C., «auprès des fleuves et des marais de l'abondant Énipée marchaient la cohorte montagnarde des Cappadociens et le cavalier pontique aux rênes flottantes» (*at iuxta fluvios et stagna undantis Enipei Cappadocum montana cohors et largus habenae Ponticus ibat eques*).²⁵ On sait que Pharnace II avait fait preuve de mauvaise volonté lorsqu'il s'était agi d'envoyer des auxiliaires au général romain qui l'avait pourtant installé sur le trône du Bosphore en 63 av. J.-C.²⁶ Néanmoins, Lucain livre un témoignage intéressant sur la spécialisation de l'armée du

A. PANGERL, *Zwei neue Diplome für die Provinz Syria aus domitianischer und hadrianischer Zeit*, ZPE 183, 2012, 234–240. Les recherches que nous avons menées pour trouver d'autres mentions d'une cohorte pontique dans l'Année épigraphique et ailleurs sont restées vaines.

²³ Sur les unités milliaires: E. BIRLEY, *Alae and cohortes milliariae*, dans: *Corolla memoriae Erich Swoboda dedicata*, 1966, 54–67 = *The Roman Army, Papers 1929–1986*, 1988, 349–364; P. A. HOLDER, *Studies in the Auxilia of the Roman Army from Augustus to Trajan*, 1980, 5–6; D. L. KENNEDY, *Milliary Cohorts: The Evidence of Josephus, BJ, III.4.2(67) and of Epigraphy*, ZPE 50, 1983, 253–263; A. MORIN, *Alae et cohortes milliariae: une nouvelle datation grâce à Flavius Josèphe et aux Actes des Apôtres*, *Latomus* 62, 2003, 627–634. La création de ce type de troupes est traditionnellement considérée comme une innovation de la fin du règne de Néron (KENNEDY) ou des Flaviens (BIRLEY, HOLDER). MORIN suggère de faire remonter au règne de Claude leur apparition en Judée.

²⁴ Sur les unités auxiliaires de citoyens romains, voir la mise au point récente de J.-M. LASSÈRE, *Manuel d'épigraphie romaine*, 3^e 2011, 788–789, avec la bibliographie. La situation de C. Julius Rufus pourrait correspondre au cas envisagé par cet auteur à la page 788 n. 6: «On a peut-être permis ainsi, au moment où se développait un recrutement local, l'engagement dans l'armée de citoyens qui résidaient dans des provinces où aucune légion n'était en garnison.»

²⁵ Lucain, *Pharsale* 7, 224–226.

²⁶ Dion Cassius 41, 63, 4; 42, 9, 2–3; 42, 47, 4.

roi,²⁷ que Rome a sans doute su exploiter plus tard lors de la création de la première cohorte pontique.

Le second témoignage nous rapproche du soldat Rufus dans le temps. Dans ses *Annales*, Tacite relate les mesures prises par les Romains pour défendre l'Arménie face aux Parthes de Vologèse I^{er}, sous le règne de Néron. À la fin de l'année 61 apr. J.-C., le proconsul Caesennius Paetus fut envoyé en Orient pour aider Corbulon, son collègue. L'historien donne un tableau assez précis de la composition de l'armée romaine: *iamque aderat, copiis ita divisis ut quarta et duodecima legiones addita quinta, quae recens e Moesis excita erat, simul Pontica et Galatarum Cappadocumque auxilia Paeto oboedirent, tertia et sexta et decima legiones priorque Syriae miles apud Corbulonem manerent; cetera ex rerum usu sociarent partirenturve*.²⁸ Comme d'autres l'ont suggéré avant nous,²⁹ les Pontiques de Paetus ne sont vraisemblablement pas des indigènes recrutés par les Romains et soumis à la discipline et à l'organisation militaires romaines, mais plutôt des soldats appartenant à ce que Tacite appelle les *auxilia regum*.³⁰ Rome n'avait nul besoin de lever des cohortes régulières à l'intérieur des États clients, quand les dynastes alliés se chargeaient eux-mêmes de soutenir ses efforts avec leurs propres contingents ethniques. En l'occurrence, on pensera aux soldats que Polémon II, fidèle à Rome,³¹ avait mis à la disposition du proconsul, peu de temps avant que son royaume fut annexé à la province de Galatie. Il semble que la première cohorte pontique soit issue de ces troupes royales.

Un autre passage de Tacite, tiré des *Histoires*, confirme que les soldats que Polémon II avait chargés d'accompagner l'armée romaine avant 64 apr. J.-C. ont formé une cohorte régulière de citoyens romains après l'annexion du royaume du Pont. Il concerne un soulèvement survenu dans les régions côtières de la mer Noire à l'autonne 69 apr. J.-C. Ce mouvement avait été suscité au nom de Vitellius par un certain Anicétus, affranchi de Polémon II et ancien préfet de la flotte pontique. Les insurgés

²⁷ Pour d'autres allusions à la cavalerie de Pharnace II, cf. par exemple Guerre d'Alexandrie 36, 38, 40 (Nicopolis), 75–76 (Zéla); Dion Cassius 42, 47, 5 (Zéla).

²⁸ Tacite, *Annales* 15, 6, 3.

²⁹ D. B. SADDINGTON, *Tacitus and the Roman Army*, ANRW 2, 33, 5, 1991, 3551; C. BRÉLAZ, *La sécurité publique en Asie Mineure sous le Principat*, 2005, 197. Bien que cela n'ait rien d'impossible, rien n'assure par ailleurs que les Galates et les Cappadociens cités chez Tacite formaient des cohortes régulières stationnées dans les provinces voisines de Galatie et de Cappadoce, comme le suppose SADDINGTON, ni qu'ils étaient des provinciaux recrutés à la hâte, comme l'affirme BRÉLAZ: là encore, il peut s'agir de soldats enrôlés dans l'armée du roi du Pont, dont les domaines étaient peuplés en partie de Galates et de Cappadociens.

³⁰ Tacite, *Annales* 13, 38, 4; 15, 26, 2 (cf. 2, 78, 2, et 80, 1).

³¹ Tacite, *Histoires* 3, 47, 2. Les *Annales* 13, 8, 2, évoquent plus généralement l'appui des rois alliés à Corbulon au début du conflit. Un autre passage des *Annales* 14, 26, 2, passe pour indiquer qu'en 60 apr. J.-C. Polémon II avait reçu une partie de l'Arménie voisine de son royaume pour lui permettre de soutenir Tigrane VI, que Rome souhaitait voir s'installer sur le trône d'Arménie. A. A. BARRETT, *Polemo II of Pontus and M. Antonius Polemo*, *Historia* 27, 1978, 446, observe toutefois que l'allusion à Polémon résulte d'une forte correction des manuscrits.

étaient parvenus à mettre le feu aux navires de la flotte romaine qui n'avaient pas été envoyés à Byzance. Dans le même temps, à Trapézonte, «une cohorte fut taillée en pièces: c'étaient autrefois des auxiliaires fournis par le roi; depuis, gratifiés de la citoyenneté, ils avaient adopté nos enseignes et nos armes, tout en conservant la mollesse et l'indiscipline des Grecs» (*caesa ibi cohors, regium auxilium olim; mox donati civitate Romana signa armaque in nostrum modum, desidiam licentiamque Graecorum retinebant*).³² Il revint à Vespasien, alors en Égypte, de faire cesser les désordres par l'expédition d'une vexillation légionnaire depuis la province de Syrie. De tout cela, il ressort que la *cohors I Pontica equitata civium Romanorum*, probable héritière des troupes royales polémonides, a dû être cantonnée d'abord dans le Pont.

La première cohorte pontique, ou ce qui en restait à la suite des événements de l'année 69 apr. J.-C., était certainement chargée, au moment où le simple soldat Rufus est mort, d'opérations militaires au Proche-Orient. Béryte n'était pas une ville de garnison sous l'Empire romain. L'épithaphe de Rufus est d'ailleurs assez atypique parmi les inscriptions de la colonie et de son territoire. À notre connaissance, seules deux inscriptions funéraires de soldats romains proviennent de la ville ou de ses environs immédiats. La première est celle de M. Cornélius, C. f., de la tribu Fabia et de la VIII^e légion Gallica.³³ Conservée au musée de l'American University of Beirut, elle a été découverte au sud de Beyrouth, à deux kilomètres au nord du Nahr al-Ghadir. L'absence de *cognomen* permet de la dater de l'époque julio-claudienne. Le défunt qu'elle mentionne faisait partie des citoyens de Béryte, d'après son inscription dans la tribu de la colonie. La seconde épithaphe, bien plus récente, est celle de M. Aurélius Domitius, officier de la flotte prétorienne antoninienne de Ravenne dont le sarcophage, dédié par sa femme Vettia Vetilla, a été découvert dans le quartier de Ras al-Nabaa.³⁴ Sur le territoire de la cité, étendu jusqu'à la région d'Héliopolis et aux sources de l'Oronte sous le Haut-Empire, une seule épithaphe de soldat a été trouvée, dans la Békaa à Karak Nouh, celle du primipile Cn. Julius Rufus, L. f., lui aussi inscrit dans la tribu Fabia et honoré à Béryte même par l'un de ses parents dans la première moitié du II^e s. apr. J.-C.³⁵ Les mentions de soldats ne sont donc pas absentes du corpus épigraphique de la colonie, mais elles concernent soit des hommes originaires de la ville, soit des vétérans établis sur le territoire de la colonie à l'issue de leur service.³⁶ Rufus, venu du Pont, a dû mourir de manière fortuite sur la côte syrienne, au moment où sa cohorte partait au front ou en revenait. À l'image des dédicaces adressées par des militaires de passage aux dieux de la colonie, aux empereurs et à d'autres personnages offi-

³² Tacite, *Histoires* 3, 47, 2.

³³ CIL III 14165⁶.

³⁴ CIL III 168.

³⁵ IGLS VI 2955 (Karak Nouh); CH. GHABDAN, Trois nouvelles inscriptions latines de Beyrouth, BAAL 2, 1997, 206–223, n° 1 = AE 1998, 1435 (Béryte).

³⁶ Pour d'autres vétérans installés sur le territoire de Béryte, voir par exemple CIL III 14390 et 14392f (Deir el-Qalaa); IGLS VI 2929 (Niha).

ciels, son épitaphe témoigne du rôle de Béryte comme lieu de transit des troupes de l'armée romaine vers des horizons plus lointains.

Faute de sources, l'histoire de la première cohorte pontique reste obscure. L'absence de toute référence à ce corps de troupes dans la documentation littéraire et épigraphique pourrait laisser supposer qu'il (ou que ce qui en restait après l'automne 69 apr. J.-C.) a été exterminé à l'occasion des conflits qui ont marqué l'histoire du Proche-Orient dans le dernier tiers du I^{er} s. ou au cours du II^e s. apr. J.-C. Plus qu'à la conquête de l'Arabie (106), opération peu coûteuse en hommes et trop éloignée de Béryte, et aux guerres parthiques (114–117, 163–165, 195, 198–199, 215–217), elles aussi éloignées de Béryte, on pensera aux guerres juives de 66–70 et de 132–135 apr. J.-C., qui ont toutes deux suscité des recrutements massifs et entraîné la disparition de nombreuses unités de l'armée romaine.³⁷ Mais le silence des sources porte à croire que la cohorte recomposée ou ses reliquats ont plutôt été refondus dès l'époque flavienne dans une unité dont la titulature et les attributions étaient comparables à la sienne. Parmi les troupes stationnées au Proche-Orient à la fin du I^{er} s. et au II^e s. apr. J.-C., la *cohors I Flavia civium Romanorum equitata* apparaîtrait alors comme la plus susceptible de lui avoir succédé: elle aussi était une cohorte montée composée de citoyens romains, mais elle n'avait aucun caractère ethnique affiché; des diplômes militaires attestent sa présence en Syrie au plus tard en 88 apr. J.-C.³⁸ Jusqu'à plus ample informé, on se gardera toutefois de spéculer davantage, en attendant que de nouveaux documents apportent des arguments supplémentaires en faveur de l'une ou l'autre hypothèse.

CNRS, UMR 5189 Hisoma, Maison de
l'Orient et de la Méditerranée
5/7, rue Raulin
69365 Lyon Cedex 07
France
julien.aliquot@mom.fr

Institut français du Proche-Orient (Ifpo),
Antenne des Territoires palestiniens
c/o Kenyon Institute
15, Mount of Olives Road
Sheikh Jarrah, P.O. Box 19283
East-Jerusalem
js.caillou@ifporient.org

³⁷ Sur les guerres juives et l'armée romaine en Judée et en Syrie-Palestine, voir B. ISAAC, *The Limits of Empire*, 21993, en particulier 104–118, 427–435; M. SARTRE, *The Middle East under Rome*, 2005, 117–131; W. ECK, *Rom und Judaea*, 2007, 105–155.

³⁸ Sur la *cohors I Flavia civium Romanorum equitata* en Syrie: DĄBROWA (n. 22) 236; WEISS (n. 22) 263, 272–273, 278, 284. SPAUL (n. 22) 26–27, suppose sans raison que cette unité est l'héritière de la *cohors I Italica civium Romanorum voluntariorum*.



Fig. Épitaphe latine de C. Julius Rufus (photo J.-S. CAILLOU)

